

LEXIQUE

Ce lexique a pour objectif d'expliciter les différentes démarches existantes au niveau national et régional sur les sujets liés à la transition écologique, il n'a cependant pas la prétention d'être exhaustif. Ces différentes démarches ne sont pas en concurrence mais bien complémentaires. Elles pourront par ailleurs nourrir la candidature d'un territoire en tant que démonstrateur rev3.

• **TERRITOIRE DEMONSTRATEUR REV3 – Mission Rev3**

Cet appel à territoire volontaire est porté par la mission rev3 qui regroupe les équipes dédiées du Conseil Régional et de la CCIR sous la présidence de Philippe Vasseur.

Comme précisé dans l'appel à volontariat ci-joint, les territoires dits démonstrateurs souhaitent s'inscrire dans la dynamique régionale d'accélération et d'amplification de Rev3 en région Hauts de France. Ils partagent pleinement les enjeux de la Troisième Révolution Industrielle et s'appuient sur les 6 piliers et 3 axes transversaux qui la constituent pour mettre en œuvre sur leur territoire, quel que soit l'échelle, des actions concrètes qui accompagnent les transitions écologiques, économiques, numériques et sociétales.

Leur exemplarité doit permettre à la Région de conforter son modèle de développement équilibré et durable ainsi que donner envie à d'autres territoires d'emprunter le même chemin tout en bénéficiant de l'expérience et de l'expertise de ces territoires dits démonstrateurs Rev3.

• **COTTRI : contrat d'objectifs territoriaux Troisième Révolution Industrielle – Ademe/Conseil Régional Hauts-de-France**

Le COTTRI est un dispositif contractuel passé entre un EPCI, l'ADEME et le Conseil Régional Hauts-de-France, pour une durée de 3 ans. Il a pour objectif d'animer, mobiliser tous les acteurs, étudier-suivre-évaluer, communiquer, pour accélérer la transition énergétique et écologique et de la territorialisation de la troisième révolution industrielle dans une gouvernance locale.

Ce dispositif permet donc d'articuler différentes démarches menées par les territoires : SCOT, plans climat, territoire à énergie positive pour la croissance verte, territoire zéro déchet zéro gaspillage, contrats d'objectifs EnR (énergies renouvelables) ou plate-forme territoriale de réhabilitation énergétique de l'habitat...

Il s'articule également avec les piliers de la Troisième Révolution Industrielle.

• **FRATRI : Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle – Ademe/Conseil Régional Hauts-de-France**

Le FRATRI est un dispositif d'accompagnement et d'amplification de la TRI et de la Transition Énergétique et Ecologique (TEE) en région Hauts de France. Le FRATRI constitue un socle pour la politique régionale « environnement et maîtrise de l'énergie » et répond aux grands objectifs suivants :

- Développement des énergies renouvelables, efficacité énergétique, création de nouveaux modes de mobilité et d'aménagement du territoire, déploiement de l'internet de l'énergie et des capacités de stockage,
- Accompagner et structurer des nouveaux modèles économiques et de consommation,
- Développement économique et créations d'emplois.

Les aides peuvent concerner:

- le soutien à la constitution et l'animation de systèmes d'observation,
- le soutien aux actions de communication et de formation,

- le soutien au développement de relais de conseils et aux missions d'animation sur les territoires,
 - l'aide à la décision par des diagnostics, études de faisabilité, conseils..
 - l'aide aux investissements exemplaires et innovants,
 - le soutien aux outils de financement innovants.
- **DEMONSTRATEUR NATIONAL DE LA CONDUITE DU CHANGEMENT-Ademe**

L'Ademe, au travers de protocole de partenariat qu'elle signe avec des villes, identifie des « démonstrateurs de la conduite du changement vers une ville durable ». Cette démarche passe en premier lieu par une évaluation visant à caractériser cette stratégie de conduite du changement (SCC), en vérifier l'efficacité et tester sa reproductibilité.

À travers ce travail d'évaluation, l'ADEME souhaite tirer des expériences de SCC portées par des villes, les enseignements susceptibles, à terme, d'enrichir la mise en œuvre des politiques de transition énergétique et écologique (à destination d'autres villes).

- **CTE : Contrat de Transition Ecologique - Ministère de la Transition écologique et solidarité**

Les contrats de transition écologique sont un outil qui associe les collectivités locales et les entreprises d'un territoire. Ils vont engager une conversion du tissu économique local autour de projets durables et concrets. Les territoires qui font le choix de s'engager dans cette démarche anticipent les mutations économiques et parient sur le développement de l'économie décarbonnée pour créer des emplois.

Le ministère de la Transition écologique s'est doté d'une équipe de négociation qui est chargée d'accompagner les élus et les chefs d'entreprises dans la définition des actions qui formeront ces contrats au plus près des réalités du terrain.

Les axes principaux sont :

- ✓ Des partenariats au plus proche de la réalité locale
- ✓ Une collaboration à tous les échelons territoriaux
- ✓ Association des entreprises locales
- ✓ Une logique de guichet unique pour le financement des projets
- ✓ Un accompagnement de l'État par une équipe dédiée

- **ACCELERATEUR REV3 – CCIR**

Un accélérateur est un programme d'accompagnement à destination de start-up ou de jeunes entreprises désireuses de donner un « coup de boost » à leurs projets. Grâce à la constitution d'un réseau régional, les accélérateurs rev3 offrent un écosystème unique à toutes les jeunes entreprises et aux créateurs qui s'engagent dans l'aventure de la Troisième Révolution Industrielle. Unique en

France, ce réseau vise à donner à rev3 une réalité concrète supplémentaire en matière de développement économique et territorial.

Objectifs :

- ✓ Un programme séquencé et un accompagnement personnalisé assuré par des experts avec ateliers et formations.
- ✓ Un accès au marché facilité grâce à une mise en réseau avec les clubs, partenaires, experts et conseillers à l'international.
- ✓ Des espaces de rencontre et de travail facilitant l'intelligence collective.
- ✓ Une aide à la recherche de financement.
- ✓ Un accès facilité aux ressources R&D et aux compétences associées.
- ✓ L'expertise de mentors qui vous guident dans toutes les étapes de votre projet.